



Les labels

Editorial L'approche de la confiance par les labels ou comment concilier utilisateurs et entreprises dans le domaine de la protection des données personnelles

Situés au centre de la construction de toute société, les liens de confiance concernent à la fois les relations entre les citoyens et les relations entre les individus et les entreprises. En la matière, la confiance conditionne la possibilité même des échanges commerciaux et questionne le rôle que ces échanges peuvent avoir dans la structuration de notre vivre ensemble.

Or, on remarque aujourd'hui que les entreprises peinent à fournir des garanties aisément compréhensibles du grand public quant à la préservation des données personnelles et de la vie privée de leurs clients. Cette difficulté constitue un problème à la fois pour le client (qui ne peut pas se référer à un signe digne de confiance pour choisir en toute connaissance de cause une prestation ou un service) et l'entreprise (pour laquelle il est difficile de prouver sa bonne foi quant au respect de la loi Informatique et Libertés).

A cet égard, un signe tangible de confiance, tel un label, peut être envisagé comme un moyen pour (ré)instaurer la confiance. En effet, si la confiance s'acquiert avec le temps – ce qui ne va pas de pair avec la rapidité, caractéristique des nouvelles techniques –, le label est susceptible de faciliter cette acquisition, notamment par l'intermédiaire d'un logo.

On constate cependant, qu'au-delà des quatre labels délivrés par la CNIL (audit, formation, coffre-



fort numérique et gouvernance Informatique et libertés), le paysage français des labels, contrairement aux paysages allemands et américains, n'est pas foisonnant. Par ailleurs, le label européen EuroPriSe créé en 2008 reste fort peu connu.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté le 27 avril 2016¹ entend, pour sa part, encourager la mise en place de certifications, labels et marques en matière de protection des données « pour permettre aux personnes concernées d'évaluer rapidement le niveau de protection des données offert par les produits et services » et aux entreprises et sous-traitants de démontrer la conformité de leurs



Sommaire

- Informations personnelles et données industrielles p. 2
- Trust & Privacy Day 2016 p. 3
- Rencontre de la Chaire sur les Identités numériques p. 3
- A savoir et à lire p. 4
- Agenda de la Chaire p. 4

1. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R0679>

traitements². Autrement dit, le label pourrait participer à la mise en œuvre d'un principe phare introduit par le nouveau texte, le principe de responsabilité (« *accountability* »). Reste à définir et surtout à réunir les conditions permettant de créer un lien de confiance durable entre professionnels et utilisateurs finaux.

Ce questionnement anime les travaux de la Chaire. Précisément, de quels vecteurs de confiance parlons-nous ? Quelles garanties le label doit-il offrir, notamment pour rompre l'actuelle asymétrie

2. Considérant 100 et article 42 du RGPD.

d'information ? Sur quels critères sa délivrance et son maintien doivent-ils reposer ? Quel doit être son champ d'application territorial et matériel ? Enfin, de quelle manière les entreprises peuvent-elles participer, en adoptant des bonnes pratiques, à la construction du vivre ensemble ?

Claire Levallois-Barth

Maître de conférences en droit à Télécom ParisTech

Delphine Chauvet

Post-doctorante en droit privé à Télécom ParisTech

Protection des données personnelles : les entreprises françaises en retard

Suite à la publication par l'INSEE de [l'enquête TIC auprès des entreprises françaises de plus de 10 salariés](#), la chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles et la Cnil soulignent, dans une tribune à paraître, l'importance de la pédagogie et de la communication sur les enjeux de protection et de sécurité des données personnelles. En effet seules 26% des entreprises de l'enquête déclarent avoir une politique d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles. Une analyse plus détaillée de ces résultats fera l'objet d'une étude économétrique.



Informations personnelles et données industrielles

L'initiative européenne « libre circulation des données », qui s'inscrit dans la stratégie pour le développement d'un marché unique numérique, vise à analyser les restrictions relatives à l'accès, l'utilisation et l'échange de données. Elle s'intéresse principalement à la problématique de la propriété, de la facilité d'utilisation des données et de leur accès.

Dans ce cadre, la Commission européenne (DG CONNECT) a organisé le 17 mars 2016 à Luxembourg une table ronde portant sur l'accès équitable à une catégorie particulière de données, les données industrielles. Ces données, issues de machines (tracteurs, compteurs intelligents) ou de processus industriels (usines intelligentes) se trouvent au cœur de l'optimisation des processus industriels et des modèles d'affaires 4.0. La question des droits détenus a donc un impact important sur les stratégies de R&D et d'innovation et la structure de production verticale. En outre, elle détermine en partie le partage de la valeur dans la chaîne de production.

Les participants à la table ronde, dont Patrick Waelbroeck, ont été invités à donner leur point de vue sur les questions suivantes : Dans la mesure où

les consommateurs peuvent notamment imprimer des objets en 3D à partir de plans industriels ou participer à l'élaboration de ces plans, est-il possible de distinguer les données industrielles et les données personnelles ? Si oui, comment ? Les textes juridiques actuels³ sont-ils suffisamment clairs sur la question de la propriété des données industrielles ? Cette question peut-elle être traitée uniquement en recourant aux contrats ?

Il ressort des discussions que le problème ne porte pas tant sur les droits de propriété que sur les droits d'accès et d'utilisation des données faisant déjà l'objet d'un droit de propriété.

Patrick Waelbroeck

Professeur d'Economie à Télécom ParisTech

3. Directive concernant la protection juridique des bases de données, proposition de directive sur les secrets d'affaires, RGPD, directive sur la protection juridique des programmes d'ordinateur, proposition de directive concernant certains aspects des contrats de fourniture de contenu numérique, jurisprudence relative au droit de la concurrence, Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité.

Trust & Privacy Day 2016

Organisé le 18 mars dernier, l'évènement [Trust and Privacy Day 2016](#) a réuni au Palais Brongniart des décideurs issus des directions générales, marketing, juridiques ou numériques afin de s'interroger sur les moyens de parvenir à une gestion responsable des données personnelles et de convertir cette gestion en développement innovant pour l'Europe.

Une table ronde, présidée par Claire Levallois-Barth, a mis l'accent sur l'évolution de la perception du consommateur. A cet égard, il est frappant de constater l'absence de corrélation entre l'inquiétude (déclarée) de ce dernier en ce qui concerne l'utilisation de ses données personnelles et son comportement. Les pratiques semblent cependant évoluer avec notamment l'augmentation de l'installation des filtres anti-publicitaires, tel Ad-Block.

Si l'on interprète cette évolution comme un signe des préoccupations grandissantes des utilisateurs, on peut s'interroger sur des pistes qui viseraient à instaurer une relation de réciprocité entre l'individu et l'entreprise. Il peut, par exemple, s'agir d'encourager les entreprises à restituer les données personnelles dont elles disposent à leurs clients (projet « Mes infos » piloté par la FING) ou de faciliter la transparence en résumant les Conditions

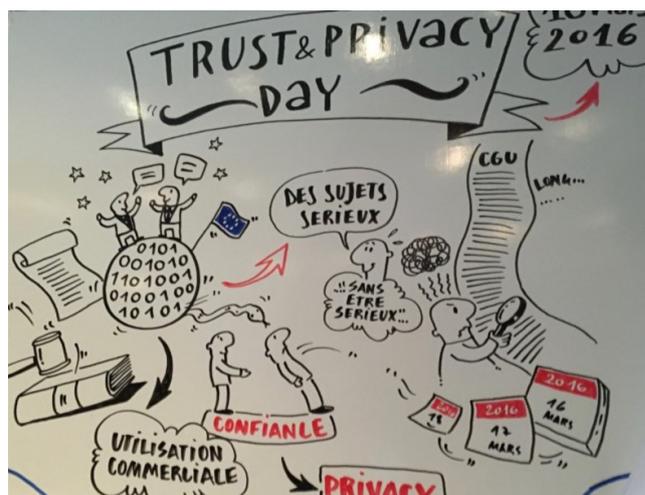


Photo : Guillaume Buffet

Générales d'Utilisation (CGU) d'un site Internet sur une page (projet « One Page CGU » soutenu par l'Internet Society).

Claire Levallois-Barth

Maître de conférences en droit à Télécom ParisTech

Rencontre de la Chaire sur les « Identités numériques »

Cette [Rencontre du 10 mars 2016](#) avait un double objectif. Dans un premier temps, l'équipe pluridisciplinaire de la Chaire a présenté le Cahier « Identités Numériques », en examinant les principaux enjeux philosophiques, légaux, techniques et économiques soulevés dans nos sociétés par les tendances parfois contradictoires qui se dessinent dans ce champ. L'accent a été mis sur les risques liés à l'unification des identités et à l'identifiant unique, cette tendance qui consiste à ramener à une identité unique et vérifiable, les multiples pratiques et manières d'être qu'une personne peut avoir en ligne.



Didier Trutt
Président-directeur général
du Groupe Imprimerie Nationale

Philippe Laulanie
Head of Distribution RD&I
BNP Paribas

Dans un deuxième temps, une table ronde animée par Claire Levallois-Barth a réuni Pierre-Antoine Chardel, Philippe Laulanie (Retail Mobile Wallet - RD&I, BNP Paribas) et Didier Trutt (Président-directeur général du Groupe Imprimerie Nationale). Le débat entre académiques et professionnels a

ouvert un ensemble de questionnements non seulement autour des enjeux économiques mais aussi, et surtout, autour de la nécessité de penser un nouveau contrat social à l'ère numérique.

Parmi les questions qui furent abordées : comment instaurer la confiance et trouver un équilibre entre la facilité d'usage et la protection de la vie privée ? Quel doit être le rôle et la responsabilité de l'Etat ? Quels sont les liens entre l'identité régalienne et les identités privées ? S'agit-il de la même notion d'identité dans les différents écosystèmes, et faut-il évoluer vers des écosystèmes communs ou séparés ? Comment préserver l'espace de liberté et la possibilité de disposer d'identités multiples ? Au-delà de la question des identités, quel modèle de société numérique souhaitons-nous construire ?

Cette table ronde a soulevé de nombreuses interrogations auprès de l'audience (plus d'une centaine de personnes). Son enregistrement vidéo peut être consulté sur le site de la Chaire.

Armen Khachatourov

Ingénieur de recherche à Télécom Ecole de Management

Pierre-Antoine Chardel

Professeur de philosophie sociale et d'éthique à
Télécom Ecole de Management

A savoir et à lire

Publication du paquet « Données personnelles »

Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679 « RGPD »)

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R0679>

Directive prévention et de détection des infractions pénales

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016L0680>

Directive 2016/681 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR)

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L.2016.119.01.0132.01.FRA>

EU Cyber Security Directive expected to enter into force in August (Directive (UE) sur la sécurité des réseaux et de l'information)

www.privacylaws.com/Publications/enews/International-E-news/Dates/2016/5/EU-Cyber-Security-Directive-expected-to-enter-into-force-in-August/

EU Data Protection Chief Calls for No Backdoors and a 'Right to Encrypt'

www.infosecurity-magazine.com/news/eu-data-protection-chief-calls-for

Les métadonnées téléphoniques révèlent des informations très privées

www.lemonde.fr/pixels/article/2016/05/18/les-metadonnees-telephoniques-revelent-des-informations-tres-privees_4921532_4408996.html

L'étude de Stanford: Evaluating the privacy properties of telephone metadata

www.pnas.org/content/113/20/5536.full



Agenda

Contact



<https://twitter.com/CVPIP>



www.informations-personnelles.org



www.youtube.com



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CHAIRE

Septembre 2016 Séminaire « Quelles règles d'éthique pour les nouveaux usages numériques ? » avec Célia Zolynski, Professeur de droit privé à l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines.

Septembre 2016 *La Lettre de la Chaire* N°4 passe au format électronique, abonnez-vous sur le site de la Chaire !

Novembre 2016 Colloque sur l'Internet des objets

Janvier 2017 Rencontre « *Personal Data in International Treaties and Agreements* », un an après

Ces rendez-vous ont lieu à Télécom ParisTech, 46 rue Barrault (Paris 13^e). Certaines dates sont susceptibles de changer. Pour avoir plus de détails sur les événements et vous inscrire, consultez le site :

www.informations-personnelles.org

Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles

Portée par l'Institut Mines-Télécom et soutenue par les Mécènes.

46, rue Barrault, 75634 Paris Cedex 13

Tél. : 01 53 73 22 22

www.informations-personnelles.org

Édition trimestrielle

Dépôt légal : à publication

Rédacteur en chef : Claire Levallois-Barth

Cette œuvre est mise à disposition sous licence Attribution 3.0 France, sauf les illustrations : pixabay.com sauf mentions contraires. Pour voir une copie de cette licence, visitez : <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/fr/>

La responsabilité des partenaires de la Chaire ne peut en aucun cas être mise en cause en raison du contenu de la présente publication, qui n'engage que ses auteurs.

Mécènes fondateurs



LVMH

Mécènes associés



Partenaire qualifié

